Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [2]

Artikel: Berne francophone

Autor: Steullet, Anne-Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-275887

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

dont il devient, inconsciemment, le promoteur.

En dénonçant ces abus, les consommatrices cherchent une approche avec la jeunesse pour en faire des consommateurs libres et conscients dans le monde de demain.

Jenny Humbert-Droz

Valais

Elles ont eu gain de cause !

Au mois de novembre 1976, la convention collective du travail des entreprises commerciales du canton du Valais avait reçu force obligatoire par un arrêté du Conseil d'Etat. Cette convention imposait aux employeurs des salaires minima, souvent supérieurs d'un tiers aux salaires offerts aux vendeurs et vendeuses.

A la suite d'une pression des employeurs, cette convention collective a perdu sa force obligatoire en janvier 1978. Il n'empêche que, durant 15 mois, la grille des salaires minima avait une valeur impérative.

La Confédération Romande du Travail a donc réclamé des arriérés de salaire pour ceux de ses membres qui osaient entreprendre cette action contre leur employeur. Au mois de juillet 1978, elle entamait une longue procédure pour obtenir un arriéré de salaire d'environ 7000 fr. pour deux vendeuses à mi-temps du bas-Valais.

Le 5 décembre 1979, le Tribunal Fédéral rejetait le recours de droit public déposé par l'employeur contre la décision de la commission cantonale d'arbitrage l'obligeant à payer les arriérés demandés par le syndicat. C'est donc pour les fêtes de Noël que ces 7000 fr. ont été remis aux deux vendeuses défendues par la CRT.

Cette décision du TF est extrêmement importante, car elle légitime la possibilité pour la quasi totalité des vendeuses et des vendeurs de revendiquer des arriérés de salaire importants pour la période pendant laquelle la convention collective avait force obligatoire.

Honneur aux deux intrépides !

D'après le Confédéré **F. Bruttin**

Jura

Avances et recouvrements de pensions alimentaires

Le service d'avances et de recouvrements de pensions alimentaires sera créé en 1981. Voici à quel stade sont les travaux de la mise en place de ce futur service.

Au début du mois de juillet 1979, le gouvernement cantonal a nommé la commission extraordinaire chargée d'élaborer un projet de loi en vue d'instituer un service d'avances et de recouvrements des contributions d'entretien (pensions alimentaires).

Cette commission est rattachée au service de l'aide sociale. Elle s'est réunie dès le mois d'août et a déjà tenu plusieurs séances. Le projet de loi sera soumis au gouvernement pour examen avant d'être transmis au parlement. Le service d'avances et de recouvrements des pensions alimentaires, bien qu'on parle de lui, n'est pas encore opérationnel. Actuellement, ni la commission, ni les services de l'administration ne peuvent aider au recouvrement des contributions d'entretien. Les personnes qui rencontrent des difficultés pour encaisser leurs pensions alimentaires — ou qui ne les reçoivent pas entièrement ou pas régulièrement — peuvent demander conseil auprès du service social de leur commune ou auprès du secrétariat communal.

(ams)

Berne francophone

Des vacances à la ferme !

Il y a quatre à cinq ans que l'idée des vacances à la ferme est développée par Pro Jura, office de tourisme. Les possibilités de gîte et d'activités en milieu rural sont régulièrement inventoriées et diffusées dans les prospectus touristiques diffusés en Suisse.

Certes, ce n'est pas la ruée des offres et des demandes ; du côté des fermiers, on en est plutôt à l'aménagement des appartements de vacances dans les fermes. La vie en commun des paysans et des citadins, pour quinze jours à trois semaines, tous à la même table et aux mêmes travaux, tient plus du rêve que de la réalité.

« Les citadins veulent venir chez nous à la belle saison, au gros des travaux, disent les paysans, à ce moment-là, nous avons déjà bien assez à faire ! Leur présence complique notre existence. Nous nous sentons redevables de ne pas être disponibles, de ne pas pouvoir soigner les repas et le ménage. Quant à leur aide, la bonne volonté ne suffit pas. Il faut avoir l'habitude de manier l'outil ».

L'appoint financier. — Le tourisme rural devrait laisser quelque argent à la famille paysanne, surtout en région de montagne où les revenus ne sont pas mirobolants. Les paysannes sont intéressées au premier chef par le gain accessoire qui constitue souvent le principal de « leur argent ».

Le GFFD a délégué trois femmes paysannes en Sardaigne en 1979. Les femmes sardes ont développé l'artisanat, organisé le tourisme à domicile (depuis trois ans), créé une coopérative. (Adresse : Coopérative allevatrici sarde SRL, via Giotto 4, 09170 Oristano, Sardaigne).

L'expérience des femmes sardes sera-t-elle utile aux paysannes jurassiennes ? Réussiront-elles à intégrer le tourisme à la vie de la ferme ? Un sondage sera lancé pour connaître les possibilités, le cas échéant, les obstacles. Cette initiative pourrait déboucher sur des conclusions intéressantes.

Une commune hostile à l'institutrice

A Elay, hameau de 90 habitants, au-dessus de Moutier, on parle l'allemand. La seule classe d'école comprenant neuf degrés est tenue par Mme Silvia Buser-Stalder depuis 1975. L'institutrice venue de Zweisimmen était la seule candidate pour le poste en 75 ; sa réélection intervient cette année. Elle renouvelle sa candidature mais l'assemblée municipale ne lui fait pas confiance, préférant remettre encore une fois le poste au concours. Qui postulera contre la titulaire ?

Il y a déjà plusieurs mois qu'une certaine hostilité s'est manifestée de la part des habitants d'Elay à l'égard de l'institutrice. Elle qui était parfaitement agréée au début s'est vue progressivement reprocher des faits banals (garde d'animaux, emploi de telle plume en classe, etc.) Aucun grief concernant son enseignement proprement dit. Il faut chercher ailleurs l'opposition des parents, dans la politique plus exactement car Mme Buser-Stalder ne semble pas partager pleinement les sentiments antiséparatistes des villageois. C'en est trop même si l'institutrice ne fait pas de politique active, même si elle n'aborde pas le sujet en classe.

Anne-Marie Steullet

A venir

Association des mères chefs de famille (GE)

Invitation à notre deuxième Assemblée générale qui aura lieu le jeudi 14 février 1980, à 20 h. 30, à la Salle de culte de la Paroisse de La Jonction, 24, rue Gourgas, 1205 Genève.

La partie administrative sera brève et suivie d'un exposé de Mme **Rosiska Darcy de Oliveira,** chargée d'enseignement à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Genève, sur le thème : «Les femmes en mouvement, du souvenir à l'avenir ».

Un débat clôturera la soirée.

Au Lyceum-Club (VD)

Vendredi 15 février à 17 h., **récital** — Yumi Golay-Fukatzu, II[e] prix au concours de chants du Lyceum-Club. Au piano, Aline Demierre. Entrée Fr. 5.—

Vendredi 22 février à 17 h., **causerie** — M. Chlapowski à Calcutta (diapositives) « Mère Thérèse et ses œuvres ». Entrée fr. 3.–.

Vendredi 29 février à 20 h.30, **récital** — Catherine Martin, cantatrice, Janine Gaudibert au piano. Entrée Fr. 5.–.

Vendredi 7 mars à 17 heures, **causerie** — Madeleine Berger, écrivain et billettiste, signature de son livre « les Chambres ». Entrée fr. 3.–.

Vendredi 14 mars à 17 heures, **récital,** — Gertrud Bauer, mezzo soprano, Kathe Möller au piano. Entrée fr. 5.–.

Maison de la femme (VD)

14 février au 8 mars : exposition de Jean-Claude Roy avec spectacle audio-visuel. (vernissage le 14, à 17 heures, exposition ouverte tous les jours de 14 h. 30 à 18 heures, dimanche : fermé)

25 février au 28 mars : stage « retravailler » - CORREF.

13 mars, à 14 h. 30 : conférence sur l'Ergothérapie, organisée par l'UDF.